RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 31778
Numéro SIREN : 844 831 925
Nom ou dénomination : ABFI FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2019 sous le numéro de dépôt 26421

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 05-03-2019

N° DE DEPOT : 2019R026421

N° GESTION : 2018B31778

N° SIREN : 844831925

DENOMINATION : ABFI FRANCE SAS

ADRESSE : 75 square Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 08-02-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

ABFI FRANCE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros
Siège social : 75 square Haussmann – 75008 Paris
844 831 925 R.C.S. Paris

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 8 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le huit février,
La société ABF INGREDIENTS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social sis au Weston Centre, 10 Grosvenor Street, Londres, W1K 4QY (Royaume-Uni) dont le numéro d'immatriculation est 00482099 (l'« **Associé unique** ») représentée par Monsieur Per Weng LINDBLAD,

Associé unique de la société ABFI FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros, dont le siège social est sis 75 square Haussmann – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Paris sous le numéro 844 831 925 (la « **Société** »),

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

L'ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président et du courrier de démission de Madame Fabienne SAADANE-OAKS de son mandat de Président de la Société, décide de dispenser Madame Fabienne SAADANE-OAKS du préavis prévu à l'article 13 des statuts de la Société.

En conséquence, l'Associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée :

- La société ABF (NO.2) LIMITED
  Une société de droit anglais, dont le siège social est sis Weston Centre, 10 Grosvenor Street, Londres, W1K 4QY, Royaume-Uni
  Immatriculée auprès du registre des sociétés sous le numéro 03369799,
  Représentée par Monsieur Marcus ROY
  Né le 15 mai 1977 à Londres (Royaume-Uni)
  De nationalité britannique
  Demeurant Weston Centre, 10 Grosvenor Street, Londres, W1K 4QY, Royaume-Uni

Le Président, représenté par Monsieur Marcus ROY a d'ores et déjà déclaré accepter le mandat de Président qui lui est confié et a déclaré en outre n'être frappé d'aucune des incapacités ou interdictions susceptibles de l'empêcher d'exercer ses fonctions.

L'Associé unique prend acte que le Président représente la Société vis-à-vis des tiers et est doté des plus larges pouvoirs afin d'agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances. Toutefois le Président exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs attribués par les dispositions du Code de commerce et par les statuts de la Société à l'Associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est même engagée par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'Associé unique décide que le Président ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions. Il pourra en revanche, prétendre sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

SECONDE DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

* *
* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et par le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

Bon pour acceptation des fonctions de président de la Société	Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société
L'Associé unique ABF INGREDIENTS LIMITED Représenté par Monsieur Per Weng LINDBLAD	Le Président La société ABF (NO.2) LIMITED[1] Représentée par Monsieur Marcus ROY

[1] Signature devant être précédée par la mention manuscrite « *bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société* ».